

Le questionnaire relatif aux activités de Team Europe en 1997 donne une idée très précise des activités des membres et des segments de la population qu'elles atteignent. En 1997, les membres de Team Europe ont été en contact direct avec plus de 300 000 personnes qui ont eu ainsi l'occasion de les interroger et d'obtenir des réponses en ce qui concerne les politiques communautaires. Le rapport, de même qu'un résumé, sont envoyés directement à l'Honorable Parlementaire et au secrétariat du Parlement.

Enfin, Team Europe vient de faire l'objet d'une évaluation externe dont la Commission attend le rapport qui naturellement sera mis à la disposition de l'Honorable Parlementaire.

(1999/C 96/179)

**QUESTION ÉCRITE E-2624/98**

**posée par Marlies Mosiek-Urbahn (PPE) à la Commission**

*(1<sup>er</sup> septembre 1998)*

*Objet:* Organisation, pour les seniors, d'un programme comparable à l'année de «service volontaire européen pour les jeunes»

Le service volontaire européen pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans jouit d'une grande popularité. Chaque année, la Commission européenne procure des emplois à des jeunes dans le secteur social, pour leur donner la possibilité de travailler pendant un an dans un autre pays européen dans les domaines de l'art et de la culture, de l'environnement, de l'aménagement rural, de l'égalité des droits, de la santé, etc., en leur permettant ainsi d'acquérir de l'expérience.

Les seniors manifestent également un grand intérêt pour la mise en place d'un programme comparable qui leur permette d'exercer pendant un an des activités sociales dans un autre pays européen en bénéficiant d'un soutien financier de l'UE et d'apprendre ainsi à connaître le pays, la culture, la langue et les habitants d'un autre État membre de l'UE. La Commission européenne envisage-t-elle d'étendre aux personnes âgées de 55 ans et plus la formule, couronnée de succès, qui est celle du «service volontaire européen pour les jeunes»?

**Réponse donnée par M<sup>me</sup> Cresson au nom de la Commission**

*(8 octobre 1998)*

Le programme concernant le service volontaire européen, qui a été adopté récemment (décision n° 1686/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 juillet 1998 établissant le programme d'action communautaire «Service volontaire européen pour les jeunes» <sup>(1)</sup>), vise à offrir une expérience formatrice informelle aux jeunes âgés de 18 à 25 ans.

La Commission n'envisage pas pour l'instant de mettre en place un programme comparable pour les personnes âgées. Elle reconnaît toutefois l'importance du bénévolat dans le cadre d'une approche active du vieillissement.

La Commission prépare actuellement une communication sur des thèmes qui concernent les personnes âgées, entre autres le vieillissement actif. Cette communication devrait être prête pour la fin de l'année, à temps pour alimenter le débat politique autour de l'année internationale des Nations Unies, dont le thème sera en 1999: «Vers une société pour tous les âges».

<sup>(1)</sup> JO L 214 du 31.7.1998.

(1999/C 96/180)

**QUESTION ÉCRITE E-2637/98**

**posée par Otto von Habsburg (PPE), Hiltrud Breyer (V), Charles Goerens (ELDR),  
Klaus-Heiner Lehne (PPE), Claudia Roth (V), Wilmya Zimmermann (PSE) et  
Karl Habsburg-Lothringen (PPE) à la Commission**

*(1<sup>er</sup> septembre 1998)*

*Objet:* Obligation de visa pour la Bulgarie et la Roumanie

1. Comment, de l'avis de la Commission, la stratégie tendant à rapprocher la Bulgarie et la Roumanie de l'Union européenne peut-elle se concilier avec l'obligation de visa pour leurs ressortissants?